

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 5 octobre 2015

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 5 octobre 2015 à la salle municipale, de 20 h à 20 h 38.

Sont présents: Madame Mireille Brûlé
 Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Denis Bergeron
 Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

197-2015 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

198-2015 Adoption du procès-verbal du lundi 14 septembre 2015.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Yannick Trépanier que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2015 soit accepté tel que présenté.

199-2015 Les Comptes.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que les comptes soient acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

200-2015 Demande de signatures pour le contrat avec madame Marguerite Letendre et monsieur Éric Lafrance.

ATTENDU QUE suite à la modification du tracé de la route 34 qui traversait à l'époque le territoire de la municipalité de Saint-Valère, des parcelles inutilisées de l'ancien chemin ont été laissées à l'abandon;

ATTENDU QUE suite à la réforme cadastrale la municipalité a décidé de donner les terrains, mais les propriétaires doivent payer les frais de notaire et d'arpenteur;

ATTENDU QUE la Municipalité est devenue propriétaire de l'ancien chemin aux termes d'un avis d'abandon publié dans la Gazette officielle en mil neuf cent soixante-six (1966) par le Ministère de la Voirie. Conformément à la Loi, cet avis d'abandon transférait la propriété du chemin désaffecté et autorisait la municipalité à en disposer;

ATTENDU QU'aucun règlement de fermeture des parcelles de chemin désaffecté visées par le présent acte de cessions n'ayant été adopté par la Municipalité suite à cet abandon, la Municipalité en est donc toujours demeurée propriétaire;

ATTENDU QU'au fil du temps, les cessionnaires et les propriétaires avant eux, ont entretenu, utilisé et occupé de bonne foi les parcelles contiguës à leur terrain;

ATTENDU QUE les cessionnaires désirent maintenant acquérir ces parcelles afin de compléter leur titre de propriété pour le rendre conforme à l'occupation qu'ils font des lieux;

200-2015

Demande de signatures pour le contrat avec madame Marguerite Letendre et monsieur Éric Lafrance. (suite)

ATTENDU QUE, conformément aux articles 4 par.8 et 66 de la *Loi sur les compétences municipales*, la Municipalité peut procéder depuis le 1^{er} janvier 2006 à la fermeture d'un chemin simplement par l'adoption de cette résolution;

ATTENDU QUE la Municipalité se prévalant des pouvoirs et prérogatives que lui accordent les articles 4, 66 et 67 de la Loi sur les compétences municipales, ferme et abolit, à toutes fins que de droit, les parcelles de l'ancienne route 34 plus amplement décrites plus bas;

ATTENDU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

La Municipalité cède et transfère aux cessionnaires, madame Marguerite Letendre et monsieur Éric Lafrance, l'immeuble suivant :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro cinq millions cent quatre-vingt-deux mille quatre cent un (5 182 401) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière d'Arthabaska. Le tout avec circonstances et dépendances, étant partie d'un ancien chemin montré à l'originnaire en la municipalité de Saint-Valère.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé et résolu que la Municipalité autorise la cession desdites parcelles de l'ancienne route 34 selon la description faite aux propriétaires indiqués et aux termes et conditions contenus dans le projet d'acte de cessions préparé par Me Yves Giguère, notaire. Les plans des parcelles de l'ancienne route 34 visées par la présente résolution de fermeture et d'abolition demeurent annexés au procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir à toutes fins que de droit. Le Conseil autorise le maire monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à signer tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution.

201-2015

Demande de lotissement à la CPTAQ de monsieur Henry Christeller et madame Anne Dupont

ATTENDU QUE monsieur Henry Christeller et madame Anne Dupont, ont déposé une demande d'autorisation, en date du 15 septembre 2015, concernant l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 5 180 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska;

ATTENDU QUE les lots 5 180 310 et 5 180 315 qui forment l'ensemble de la propriété, appartiennent aux demandeurs ainsi qu'à leurs enfants Dominique Clément et Jonathan Christeller.;

ATTENDU QUE la superficie demandée est de 5 000 mètres carrés afin d'exclure la résidence des demandeurs de la ferme, résidence construite avant la création de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QU'il n'y a aucune contre-indication dans le règlement de lotissement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise la demande de monsieur Henry Christeller et madame Anne Dupont pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 5 180 310 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, superficie de 5 000 mètres carrés.

- 202-2015 Ouverture des entrées du centre administratif.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le conseil accepte l'offre de Monsieur Yvan Côté au montant de 325 \$ pour l'année pour l'ouverture (dénéigement et déglacage mais la municipalité fournit le déglacant) de l'entrée principale du centre administratif, de l'entrée des employés et des 2 sorties de secours à l'arrière et ce avant les heures d'ouverture du bureau et de la bibliothèque et au besoin durant la journée pour la saison 2015-2016. De plus, lesdites entrées doivent également être déneigé et déglacé lors de la location de salle. Le paiement sera fait vers le 15 avril 2016.
- 203-2015 Nomination des maires suppléants pour l'année 2015-2016.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil nomme les Conseillers suivants comme maires suppléants pour les périodes ci-après énumérées: monsieur Marcel Larochelle pour les mois de novembre et décembre 2015 et janvier 2016, madame Mireille Brûlé pour les mois de février, mars et avril 2016, monsieur Yannick Trépanier pour les mois de mai, juin et juillet 2016 et monsieur Yvon Martel pour les mois d'août, septembre et octobre 2016.
- 204-2015 Nomination des délégués (comité) pour 2016.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil nomme les Conseillers suivants pour siéger sur les comités ci-après énumérés :
- | | |
|------------------------|--|
| Comité des Loisirs : | Yannick Trépanier
Yvon Martel |
| Voirie et machinerie : | Louis Hébert
Mireille Brûlé
Denis Bergeron |
- 205-2015 Nomination d'un répondant du Conseil 2016 pour la bibliothèque.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yvon Martel que le conseil nomme monsieur Yannick Trépanier comme répondant du Conseil municipal pour la bibliothèque pour l'année 2016.
- 206-2015 Nomination d'une responsable 2016 pour la bibliothèque.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil nomme madame Hélène Provencher au poste de coordonnatrice pour l'année 2016.
- 207-2015 Nomination d'un représentant pour le Comité Famille pour 2016.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le conseil nomme monsieur Yannick Trépanier comme représentant du Conseil pour siéger sur le Comité Famille et par conséquent est nommé responsable des questions familiales (RQF).
- 208-2015 Nomination d'un représentant à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode pour l'année 2016.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil nomme messieurs Louis Hébert, maire, et Yvon Martel, conseiller, comme représentants du Conseil pour siéger à la Régie intermunicipale incendie de Bulstrode (RISIB) pour l'année 2016.
- 209-2015 Nomination d'un représentant pour Avenues Santé Bois-Francs pour l'année 2016.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le conseil nomme monsieur Marcel Larochelle comme représentant du Conseil pour siéger auprès de l'organisme sans but lucratif d'Avenues Santé Bois-Francs pour l'année 2016.
- 210-2015 Nomination des Conseillers du Comité consultatif d'Urbanisme 2016-2017.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil nomme les conseillers Messieurs Yannick Trépanier, comme président, et Marcel Larochelle, comme délégué, du Conseil au Comité consultatif d'Urbanisme pour les années 2016 et 2017.

- 211-2015 Nomination des membres du Comité consultatif d'Urbanisme 2016-2017.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le conseil nomme madame Lucie Leclerc et messieurs Jean-Guy Hébert et Christian Guillemette comme membres du Comité consultatif d'Urbanisme pour les années 2016 et 2017.
- 212-2015 Autorisation des dépenses pour la modification des marges de recul au RCI.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise les dépenses de 550 \$ plus taxes applicables selon la cotation de la firme EXP inc. pour la modification des marges de recul pour certaines zones au Règlement de contrôle intérimaire (RCI).
- 213-2015 Renouvellement du contrat de service pour l'entretien de la climatisation.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise le renouvellement du contrat d'entretien du système de climatisation du centre administratif soit en octobre 2015 et avril 2016 au coût total de 338 \$ plus les taxes applicables.
- 214-2015 Demande de nettoyage cours d'eau Rivière-Noire, branche 24 et 29.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise la demande de Ferme Guyline 2001 inc., représentée par monsieur Éric Cloutier, pour le nettoyage du cours d'eau de la Rivière-Noire, branches 24 et 29, suite à une recommandation de monsieur Éric Pariseau, technicien en cours d'eau de la MRC. L'acte de répartition sera fait par bassin versant.
- 215-2015 Acceptation de l'offre de service pour la mécanique électrique (bâtiment intergénérationnel).
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le conseil avait demandé 3 cotations soit les firmes Pluritec ingénieurs-conseils, Larocque-Cournoyer s.e.n.c. et Enerco groupe-conseil s.e.n.c. et accepte l'offre de service pour la mécanique et électrique du bâtiment intergénérationnel par la compagnie Larocque-Cournoyer s.e.n.c. au montant de 8 500 \$ plus les taxes applicables. Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras est autorisé à signer les documents.
- 216-2015 Acceptation de l'offre de service pour la structure (bâtiment intergénérationnel).
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil avait demandé 3 cotations soit les firmes Pluritec ingénieurs-conseils, Larocque-Cournoyer s.e.n.c. et Enerco groupe-conseil s.e.n.c. et accepte l'offre de service pour la structure du bâtiment intergénérationnel par la compagnie Larocque-Cournoyer s.e.n.c. au montant de 9 500 \$ plus les taxes applicables. Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras est autorisé à signer les documents.
- 217-2015 Acceptation de l'offre de service pour le rapport géotechnique (bâtiment intergénérationnel).
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil avait demandé deux cotations soit les firmes Labo S.M. inc. et Groupe Qualitas inc. et accepte l'offre de service pour le rapport géotechnique du bâtiment intergénérationnel par la compagnie Labo S.M. inc. au montant de 5 700 \$ plus les taxes applicables. Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras est autorisé à signer les documents.
- 218-2015 Acceptation de la cotation pour le rapport de percolation (bâtiment intergénérationnel).
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le conseil accepte l'offre de service pour le rapport de percolation du bâtiment intergénérationnel par la firme Inneo Environnement au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables. Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras est autorisé à signer les documents.

- 219-2015 Demande de permission pour installation septique avec UV.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil, suite à la demande d'un contribuable, refuse d'autoriser sur son territoire les systèmes de traitement aux ultraviolets pour les installations septiques puisque la responsabilité de ses systèmes incomberait à la municipalité.
- 220-2015 Demande de soutien financier de la Paroisse Bienheureux Jean XXIII.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise un montant de 40 \$ comme soutien financier pour le Jubilé d'ordination sacerdotale. Le vote a été demandé par monsieur Yannick Trépanier, résultat de 4 conseillers en accord et un contre.
- 221-2015 Autorisation les dépenses pour la soirée des fêtes des employés.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise les dépenses pour la soirée des fêtes des membres du Conseil municipal et des employés qui aura lieu le 5 décembre 2015 à l'Hôtel Victorin.
- 222-2015 Autorisation achat d'abrasif pour l'hiver.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise l'inspecteur Monsieur Yvon Pellerin à faire l'achat de sable afin des mélanger avec le sel pour les abrasifs des chemins d'hiver 2015-2016.
- 223-2015 Autorisation achat de papeterie informatique.
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à faire l'achat de papeterie spécifique au système informatique soit des comptes de taxes, des chèques, des reçus ainsi que des enveloppes pour l'année 2016.
- 224-2015 Annonce journal contrat d'entretien de la patinoire pour l'année 2015-2016.
Il est proposé Yvon Martel et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise la publication dans le journal « Mensuel de Saint-Valère » de l'offre de contrat municipal pour l'entretien de la patinoire durant la saison hivernale 2015-2016 selon les modalités dudit contrat.
- 225-2015 Demande de creusage de fossé par la Ferme Hartmann s.e.n.c.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Ferme Hartmann s.e.n.c., représentée par madame Gisèle Muller, pour le creusage de fossé aux abords du 2928, rang 8;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise le nettoyage de fossé aux abords de la propriété de Ferme Hartmann s.e.n.c., au 2928, rang 8. Selon les informations de l'inspecteur en voirie, deux journées de pelle seront nécessaires. Le propriétaire prendra la terre et les travaux se feront après le récolte.
- 226-2015 Demande de modification à la demande à la CPTAQ de l'Érable Rouge.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande à la CPTAQ au mois d'avril 2015 afin d'obtenir une autorisation d'utiliser des sentiers actuels (sans modification) servant à amasser l'eau d'érable pour le transformer en sentiers glacés durant l'hiver pour la pratique du patin, durant la période de décembre à février inclusivement;

ATTENDU QUE la compagnie 9214-0516 Québec inc. est propriétaire du 3324, route 161, lot 449 (5 186 076), du canton de Bulstrode, zone 6A représentée par madame Mélissa Fleury;

ATTENDU QUE des changements doivent être apportés à la demande originale afin de rendre conforme ladite demande au schéma d'aménagement de la M.R.C. d'Arthabaska;

226-2015

Demande de modification à la demande à la CPTAQ de l'Érable Rouge. (suite)

ATTENDU QU'il est modifié « durant la période de décembre à février inclusivement » par « durant la période de **janvier** à février inclusivement »;

ATTENDU QU'il est demandé également d'autoriser de servir des repas de cabane à sucre pour une période plus longue qu'actuellement qui est du 15 février au 15 mai. Le prolongement du service serait du 1^{er} janvier au 14 février;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et des règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil appuie la demande de la compagnie 9214-0516 Québec inc. afin de modifier la demande d'autorisation à la CPTAQ pour utiliser des sentiers actuels servant à ramasser l'eau d'érable et de les transformer en sentiers glacés durant l'hiver pour la pratique du patin, durant la période de janvier à février inclusivement et d'autoriser également le prolongement des services de repas de cabane à sucre.

227-2015

Autorisation de dépenses pour la Fête de Noël des enfants.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise les dépenses pour l'organisation de la Fête de Noël des enfants de Saint-Valère, qui se tiendra au Centre administratif, jusqu'à un maximum de 2 000 \$.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

199-2015, 202-2015, 212-2015, 213-2015, 214-2015, 215-2015, 216-2015,
217-2015, 218-2015, 220-2015, 221-2015, 222-2015, 223-2015, 225-2015,
227-2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^{ième} jour du mois d'octobre deux mil quinze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

228-2015

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20 h 38 par Marcel Larochelle que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier